

ÉDITORIAL VINCENT GEORIS

La Commission sanctionne «Google Shopping»

L'Europe met Google au pas

Sept ans après l'ouverture d'une enquête sur Google, soupçonné de favoriser son propre comparateur de prix Google Shopping, la Commission européenne va rendre son verdict. Margrethe Vestager, la commissaire chargée de la Concurrence, devrait infliger dans les heures ou les jours à venir une amende de plus d'un milliard d'euros à la firme de Mountain View. Une des amendes les plus élevées décidées par la puissante DG Concurrence.

M^{me} Vestager tient la promesse faite lors de son arrivée à Bruxelles: lutter contre la «loi de la jungle». Celle qui sert de modèle à Birgit Nyborg, l'héroïne de la série télévisée danoise «Borgen», applique avec rigueur et méthode les règles européennes de la concurrence, comme les entreprises

Margrethe Vestager tient la promesse faite lors de son arrivée à Bruxelles: lutter contre la «loi de la jungle».

et les citoyens sont en droit de l'attendre. Moins hésitante que son prédécesseur Joaquin Almunia, moins sensible, aussi, aux «arguments» des géants qu'elle contrôle.

Après un redressement fiscal de 13 milliards d'euros imposé par ses services à Apple, c'est au tour de Google. Depuis une dizaine d'années, le moteur

de recherche californien imposait ses choix commerciaux sur le web au point d'étouffer toute alternative. La décision va rendre de l'oxygène aux entreprises qui tentaient de se frayer un chemin à travers les algorithmes de Google. Les prix pourraient s'en ressentir. Les utilisateurs d'internet vont, à coup sur, y gagner.

On pourrait accuser l'Union européenne de protectionniste lorsqu'elle active ainsi son bras armé, comme le lui reprocha à plusieurs reprises Barack Obama. Il est vrai que les «big four» (Google, Facebook, Amazon et Apple) sont dans le collimateur de l'exécutif européen. Le G20, qui se tient dans quelques jours à Hambourg, risque d'être animé.

Mais un coup d'œil sur les statistiques remet les choses en place. Les entreprises américaines ne sont visées que dans 15% des décisions de concurrence de la Commission. Quant aux victimes de Google, elles se comptent tout autant sur le marché américain qu'europpéen.